



Sommaire :

- Un espoir pour une vie..... p 2-3
- Le mot du Maire..... p 3
- Cadre de vie..... p 4
- Travaux..... p 4-5
- Les Commissions..... p 6
- Mesures COVID-19..... p 7
- Foyer Pour Tous..... p 8



Un espoir pour une vie



Zoom sur



Zoom sur



Zoom sur



Le cri d'alerte... Un espoir pour une vie

Je suis Maire de la Commune de La Motte d'Aveillans, aux côtés de l'ensemble de mon Conseil Municipal, de toute l'équipe du C.C.A.S., je vous adresse aujourd'hui un message de solidarité d'une grande ampleur, à relayer le plus possible autour de vous. **MARLENE**, mottoise, à peine âgée de 46 ans, a **besoin de NOUS**. Sa dernière chance relève d'un défi vital et très coûteux. Sans NOUS rien ne sera possible. Je vous demande donc de vous inscrire à ses côtés pour lui offrir cette opportunité et combattre avec elle le destin qui lui est tracé si rien ne bouge **POUR lui permettre d'accéder aux soins dont elle a besoin ; POUR lutter contre cette horrible maladie.**

Pour ELLE, pour son FILS, pour son MARI,
pour tous ceux à qui elle tient et qui tiennent à elle
SOYONS TOUS UNIS ET AGISSONS MAINTENANT



Si vous voulez échanger avec moi à ce sujet je suis à votre entière disposition.
Comptant sur votre indéfini soutien.

Angélique ROJAS

Voici son message

Bonjour,

Je m'appelle Marlène et je suis une **Triplette**

Triplette : ce qualificatif pourrait être léger et sympathique, pourtant il représente les 15% des femmes qui comme moi sont atteintes d'une forme particulière de cancer du sein : le triple négatif... ce cancer survient brutalement chez les sujets jeunes. Il est virulent, agressif et malheureusement récalcitrant.



 Parce que je suis une Triplette la récidive ne m'a pas épargnée, mon cancer est maintenant métastasé au foie, au poumon, à la plèvre et au cerveau.

 Parce que je suis une Triplette le système de soins Français n'est pas en mesure de me proposer d'autres traitements que ceux que je subis depuis mars 2019 et qui ne sont pas parvenus à faire reculer la maladie.

 Parce que je suis une Triplette je dois par mes propres moyens faire des recherches sur les traitements innovants, engager des démarches afin d'aller me faire soigner à l'étranger (traitements disponibles en Allemagne et aux États-Unis), réunir les fonds nécessaires car ces traitements ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale, organiser les transports et la logistique nécessaires.

 Parce que je suis une triplette je dois vivre en sachant que le taux de mortalité de ce cancer triple négatif est très élevé et que le temps m'est compté.

Je suis une triplette mais avant tout je suis la maman d'un jeune garçon de 13 ans, je suis aussi une épouse, une fille, une sœur et une amie.

J'ai envie de vaincre la maladie pour mon enfant, mon mari, mes parents, ma famille et mes amis qui espèrent et se mobilisent à mes côtés.

Je veux continuer à me battre
Pour toutes les triplètes qui sont parties...



Plus que tout je veux vivre et ne pas abandonner

FAITES un DON :

Dans l'une des Cagnottes chez les commerçants mottois, en Mairie ou en ligne : <https://www.leetchi.com/c/un-espoir-pour-une-vie>

RENDEZ-VOUS le **SAMEDI 10 AVRIL** toute la journée sur la Place de La Mairie pour un marché où le fil conducteur sera de couleur ROSE et où la cagnotte en sera le centre !



VENEZ NOMBREUX NOUS RENCONTRER

SOLIDARITÉ POUR MARLÈNE



Un espoir pour De 8h à 15h
une vie

Nombreux commerçants en soutien seront présent

Le mot du Maire...

Cette édition s'inscrit tout particulièrement aux côtés de cette jeune femme qui a lancé un cri d'alerte qui résonne au-delà de sa commune de résidence. **Un bel élan de solidarité s'est formé autour d'elle** afin de lui apporter du courage et de l'espoir. J'espère que la **récolte de dons** sera soutenue par le village et le territoire.

La saison hivernale s'achève par un **bilan plutôt très positif pour notre petite station des signaroux** qui, malgré les interdictions, a permis de dévoiler un autre attrait pour les usagers qui ont découvert un site magnifique pour la pratique du ski de fond et des raquettes. L'équipe de bénévoles a réussi un beau challenge... celui de mettre en avant les atouts de notre territoire.

La gestion des services communaux est toujours impactée par la crise sanitaire et ses contraintes. Le personnel n'est pas épargné (maladie, changement d'emploi du temps, contraintes sanitaires...) au regard des mesures gouvernementales qui évoluent et se durcissent.

La Commission Embellissement de la Commune reprend ses **actions de préparation d'embellissement** pour un été tout en couleurs.

En qualité de vice-présidence Enfance/Jeunesse à la Communauté de Communes, j'ai le plaisir de vous relayer **l'opération « mes vacances d'été... j'en fais quoi ? »**, à destination de tous les jeunes matheysins de 11 à 25 ans. Informations plus complètes auprès de l'animatrice « initiatives jeunes » par mail : jem@ccmatheysine.fr

Plusieurs opérations sont en cours ou réalisées sur la Commune :

- mise en service des 2 feux de carrefour
- mise en place d'une réglementation d'accès au site de la Pierre Percée
- isolation intérieure de la salle hors-sacs des Signaroux, d'une partie du Cercle et calorifugeage du réseau de chauffage École/Mairie
- déménagement du Sou des Écoles et du Club du 3^{ème} Âge
- travail de conception d'un sas et réfection des toilettes à l'école élémentaire (si obtention des subventions)
- finalisation de l'étude complémentaire eau potable pour le PLU
- réparation de 2 cassures d'eau

Un petit mot sur les incivilités et les nuisances sonores :

Plusieurs constats ou plaintes me sont rapportées, j'attire donc votre attention sur le nécessaire respect que doivent appliquer les propriétaires de chiens afin de prendre en considération que les déjections ou les aboiements incessants ont un impact gênant pour le voisinage proche, portant atteinte à la qualité de vie quotidienne. Ainsi, je vous demande d'en prendre conscience et de trouver à y remédier.

La prochaine édition de ce journal vous exposera les finances communales 2020 et budgétisées pour 2021.

Je vous souhaite un beau début de printemps, tout en appliquant les consignes sanitaires en vigueur.





Le Cadre de Vie

La sécurisation de la traversée de la Commune

État des lieux des problématiques étudiées avec le Département et les mesures mises en place

- **La limitation de vitesse** sur les routes à double sens **hors agglomération** (sans séparation centrale) étant de 80 km/h,

Considérant que les caractéristiques géométriques défavorables de la RD 116 et la vitesse excessive pratiquée par les usagers de la route rendent nécessaire la mise en place d'une limitation de vitesse afin d'assurer une meilleure sécurité des usagers et des riverains, donc sur la RD116 de la Mine Image à l'entrée du hameau des Buttarias située hors agglomération : La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 50 km/h, dans les deux sens de circulation. Arrêté édité par le Département.

- **Requalification des 2 priorités à droite** situées à l'entrée de la Commune dans le sens Grenoble / La Mure en céder le passage

La priorité à droite étant très souvent non respectée par les usagers circulant sur le RD529 et donc entraînant une dangerosité absolue pour les véhicules sortant de la Rue de la Combe et de la Rue du Sagnac sur la RD529, il a été décidé que les usagers circulant sur les voies communales Rue de la Combe et Rue du Sagnac devront marquer un temps d'arrêt à la limite de la chaussée de la RD529, et devront ensuite céder le passage aux usagers circulant sur la RD529 et ne s'y engager qu'après s'être assurés qu'ils peuvent le faire sans danger. Arrêtés édités par le Département.

- **Identification routière des arrêts de bus**

De nombreux arrêts de bus sont présents sur la Commune, mais certains ne sont pas clairement identifiés. Il va donc être redéfini clairement sur la chaussée le marquage au sol des arrêts et la pose de panneau sur les points :

- Les Ecuries,
- Villard, carrefour descente du Four
- La Gare
- Boulangerie / Tabac, presse
- La Roche
- La Faurie, Les Béthoux
- Les Buttarias



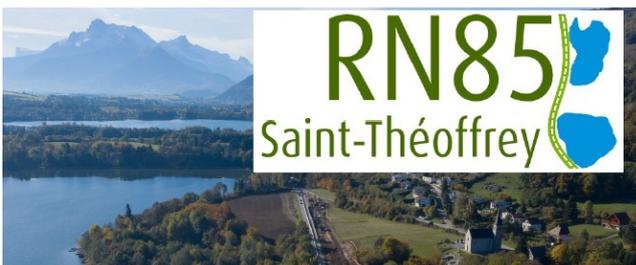
Travaux RN85 et impacts pour La Motte d'Aveillans

Les travaux de la RN85 impacte le trafic :

Après avoir pris acte des informations transmises par la DIRMed : le DESC (dossier d'exploitation sous chantier), et de la mise en place d'une déviation dite "grande maille" mise en place via la Motte d'Aveillans soit :

- « -1 OBLIGATOIRE pour les poids lourds qui bénéficiaient d'une dérogation pour descendre Laffrey (environ 60 PL/jour)
- 2 OBLIGATOIRE pour les poids lourds supérieurs à 3,5T (déjà existante)
- 3 CONSEILLÉ pour les véhicules inférieurs à 3,5T »

j'ai alerté en octobre directement le Préfet et le Président du Département pour demander un appui concernant la problématique de sécurité routière pour les riverains de la RD529 avec ou sans déviation. Je participe activement aux réunions du Comité de pilotage de la Préfecture et de la DREAL, afin de prendre acte de toutes les mesures de l'avancée du chantier et des impacts pour la Commune. Depuis mi-mars, les travaux ont repris et les déviations sont en places. Pour la période estivale, la RN85 sera ré ouverte dans les 2 sens.



Le Département propose :

- de faire réaliser des comptages trafic / vitesse en 3 points de la Commune (RD529 La Roche et la Gare ; RD113 Le Villard) dès le mois de janvier
- d'intégrer la traversée de la Commune dans les sites de déploiement du radar chantier proposé par l'Etat lors de la mise en place de la déviation en 2021.

Et la Commune engage une réflexion avec le Département sur l'aménagement de la traversée de son agglomération, avec notamment la mise en œuvre des actions suivantes :

- **la mise en place de feux tricolores** est en cours sur 2 carrefours de la RD529

- Rue de la Charbonnière / Tapa / RD529 coût 48 200 € + surcôt d'un feu supplémentaire (environ 16 000 €)
- Accès déchetterie / Rue de la Cité : RD529 coût 42 508 €

Subventions de 50 % par le Département dans le dispositif des amendes de polices. Travaux réalisés par l'entreprise Eiffage. Des réunions avec les riverains ont été faites afin d'informer et positionner l'implantation des feux.

- **un relevé topographique** est en cours de réalisation par un géomètre et **un bureau d'étude a été mandaté** pour avoir une **réflexion globale sur l'aménagement de la traversée.**

Il est rappelé que la RD529 est classé R1 : l'aménagement de l'axe doit permettre la conciliation entre la sécurité des usagers et l'écoulement du trafic. Un avis sera formulé par le Département sur tout projet d'aménagement de la traversée. Une phase d'aménagements provisoires (en séparateurs plastiques) peut également être menée pour expérimenter des dispositifs.

Autres actions sur le RD 529

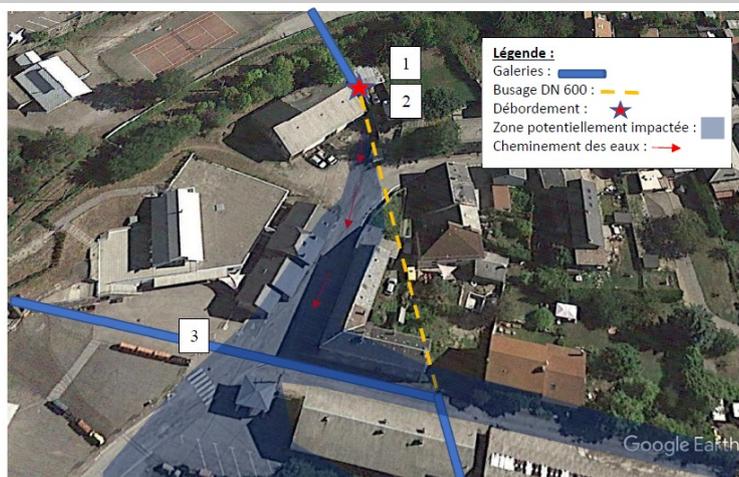
La Commune se doit de retrouver **l'usage des trottoirs aux circulations piétonnes** utilisés aujourd'hui comme stationnement en repositionnant les plots d'interdiction de stationner et réfléchi à la création d'une aire de stationnement à La Roche en partenariat avec le Département. (Devis en cours).

Opération liée au risque d'inondation

Au niveau du secteur de la Mine-Image, le **Ruisseau de Fauchier** transite dans une des galeries de busage ; les eaux passent ensuite dans une buse de diamètre 600 mm. En cas d'orage intense, **le busage ne peut transiter tout le débit et l'eau déborde vers l'aval, engendrant l'inondation** de la route communale et des bâtiments la bordant (garage, habitations, atelier du musée...).

Dans le cadre de la **compétence GEMAPI, le Syndicat et du SYMBHI** accompagne le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Ruisseau de Vaulx (SIARV) dans un aménagement visant à réduire ce risque d'inondation sur le secteur. Le projet porte sur : • La **création d'un radier béton** entre la zone de débordement des eaux pour guider les eaux de débordement vers un avaloir ; • La **création d'une conduite de diamètre 600 mm** afin de récupérer les eaux de débordement en bordure de voirie ; • Le **raccordement de cette conduite sur une autre galerie** cheminant à proximité.

En parallèle, dans le cadre des travaux de mise en séparatif, il est prévu un tuyau de 200 en réservation pour un raccordement futur des antennes des eaux usées des secteurs Centre médical, Collège, place de la Mairie, école qui se déversent aujourd'hui dans cette partie couverte du ruisseau.





Les Commissions

La Vie scolaire

Le **protocole sanitaire est de nouveau renforcé à compter du 1^{er} février 2021** dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées, afin d'accueillir tous les élèves dans des conditions de sécurité strictes et adaptées. Ce renforcement se traduit par des mesures plus strictes en matière de restauration scolaire, de port du masque ou encore d'aération.

Dans ce contexte, la Municipalité a **revu le fonctionnement d'accueil des enfants qui déjeunent au restaurant scolaire** et le service a été réadapté afin d'adapter la nouvelle consigne de respecter une distanciation de 2 mètres entre les groupes. Pour ce faire, 2 services sont articulés sur le temps de la pause méridienne. De plus, **le C.C.A.S. et la Municipalité ont décidé d'offrir à tous les élèves de 6 ans et plus, 2 masques de catégorie 1** afin de soutenir les familles qui sont dans l'obligation de ré équiper leurs enfants de masque obligatoire.

Et comme la situation sanitaire nous impose de **nouvelles restrictions à compter du 6 avril**, toute l'équipe municipale s'inscrit aux côtés des enseignants pour le **maintien du service d'accueil des enfants prioritaires**.



École et Bibliothèque



Cette semaine, la salle socioculturelle a pris des airs de **salle de cinéma**. Les élèves du groupe scolaire ont pu visionner plusieurs petits films dans le cadre de la Fête du court métrage, proposée par la Médiathèque départementale de l'Isère.



Tout au long de la semaine, afin de respecter les normes sanitaires et ne pas brasser les groupes d'élèves, chaque classe s'est installée à tour de rôle face au grand écran.



Un ravissement pour le jeune public qui en a pris plein les yeux, avec le sentiment de rompre un peu la routine imposée par la crise sanitaire.



Le C.C.A.S.

Le C.C.A.S. a commencé les **démarches pour mettre en place une navette gratuite** au profit des administrés qui ne possèdent pas de moyen de locomotion et prioritairement à ceux bénéficiant des colis beurrépinauds.

Dans le même temps, **l'organisation d'un marché de solidarité** a été mis en place en vue de récolter des fonds au bénéfice de Marlène Brunet atteinte d'un cancer triple négatif qui part pour un protocole en Allemagne qui a de bons résultats et qui n'est malheureusement pas accessible en France.

Rentrant dans les actions du C.C.A.S., nous nous mobilisons pour l'aider le mieux possible. **Le Samedi 10 avril prochain aura donc lieu le marché de 8h à 15h**. Par ailleurs, vous trouverez dans les différents commerces du village, des **cagnottes visant à participer au financement des soins à l'étranger**. En soutien à Marlène, mobilisons nous, agissons...

Avec les nouvelles mesures gouvernementales du 6 avril, le C.C.A.S. vous rappelle qu'il reste disponible à tous pour répondre à des besoins particuliers. N'hésitez pas à contacter la Mairie pour vous faire connaître.



Mesures COVID-19

LETTRE DU MAIRE—COVID-19

Suite à la parution du décret du 2 avril 2021 portant diverses mesures de lutte contre la COVID 19, veuillez prendre connaissance des informations concernant les mesures prises dans le département de l'Isère.

Face à l'accélération du virus sur l'ensemble du territoire métropolitain et la pression qui s'accroît sur les services hospitaliers, **des mesures plus exigeantes de freinage sont mises en place pour 4 semaines, depuis le dimanche 4 avril à 06h00.**

Le **couvre-feu est par ailleurs toujours en vigueur de 19h00 à 06h00.**

Toutes les informations sur la situation sanitaire sont disponibles sur le [site du Gouvernement](#), ou en appelant le 0 800 130 000 (appel gratuit, 24h/24).

Les attestations de déplacements sont accessibles en ligne sur le [site du Gouvernement](#) et sur l'application #TousAntiCovid et 1 exemplaire est joint.

Principe :

Il est interdit de se déplacer sauf pour 8 motifs et dans une certaine limite kilométrique :

En journée (06 – 19h) sont autorisés avec une attestation et toute pièce justificative :

- Activités et déplacements professionnels (sans maximum km);
- Achats de première nécessité (dans la limite du département) ;
- Motif impérieux familial (sans maximum km);
- Consultation de santé (sans maximum km);
- Convocation judiciaire ou administrative (sans maximum km);
- Déménagement (sans maximum km);
- Déplacements pour l'activité physique individuelle ou la promenade (y compris animaux) dans un rayon de 10 km autour du lieu de résidence.

Pendant le couvre-feu (19h -06h) sont autorisés avec une attestation et toute pièce justificative

- Activités et déplacements professionnels (sans maximum km);
- Motif impérieux familial (sans maximum km);
- Consultation de santé (sans maximum km);
- Convocation judiciaire ou administrative (sans maximum km);
- Déplacements pour les besoins des animaux de compagnie (1 km autour du lieu de résidence).

Au-delà des mesures réglementaires présentées, le Préfet tient de nouveau à appeler à la responsabilité de chacun.

Cet effort collectif est indispensable pour enrayer la propagation du virus et ne pas avoir à prolonger, voire à durcir encore ces mesures.



La vaccination

Un des moyens de faire face au virus, et qui constitue pour nous tous une véritable source d'espoir, c'est le vaccin.

Prenez contact avec votre médecin pour vous informer des démarches à suivre.

Centres de vaccination :

CPTS Sud Isère de La Mure :

23 avenue des Plantations,
38350 La Mure

Ameli :

<https://www.ameli.fr/isere/assure/actualites/vaccination-contre-la-covid-19>





Sport, Culture et Patrimoine

Le Foyer Pour Tous

FOYER POUR TOUS

VENTE DE BRIOCHES

SUR LE MARCHÉ - PLACE DE LA MAIRIE
MERCREDI 26 MAI de 9h à 12h

A CÔTE DU TABAC PRESSE LOTO
SAMEDI 29 MAI de 9h30 à 12h30

En raison des conditions sanitaires liées à la Covid-19, le Foyer Pour Tous n'est pas en mesure d'assurer les livraisons des brioches commandées. Vous pouvez venir les récupérer mercredi ou samedi aux horaires et lieux indiqués.



5€ LA BRIOCHE
TRESSEE

Réservez vos brioches par téléphone
AVANT LE 22 MAI 2021

04 76 30 67 55 — 06 83 03 09 55

PHOTOS NON CONTRACTUELLES

SNM

Le Foyer Pour Tous vous convie à participer à sa future (et seule !) manifestation de cette saison 2020/2021 :

à **UNE VENTE DE BRIOCHES**

Le **MERCREDI 26 MAI (9h à 12h)**

pendant le marché

Ainsi que

Le **SAMEDI 29 MAI (9h30 à 12h30)**

À CÔTE DU TABAC PRESSE LOTO

À LA MOTTE D'AVEILLANS ...

pour la **fête des Mères**

De plus amples renseignements concernant cette festivité seront diffusés prochainement.

Cette manifestation restera en vigueur et sera programmée

si des décisions gouvernementales ne viennent pas interférer dans sa tenue

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, UN ACCUEIL DE LOISIRS



À chaque période de vacances scolaires, le F.P.T. propose un **accueil de loisirs pour des enfants âgés de 3 à 12 ans**. Lors de ces accueils de loisirs, un programme basé sur des thèmes divers et variés est concocté par l'équipe d'animation. Sur la 1^{ère} semaine des **vacances de Printemps prochain (du 12 au 16 avril)**, la thématique s'articulera autour de « **Raconte moi une histoire de pirates ...** ». Au programme : participation à l'écriture d'un livre de pirates, course aux trésors des pirates de la Matheysine, jeux, cuisine, bricolage

Cet accueil de loisirs restera en vigueur et sera ouvert si les décisions gouvernementales récentes ne viennent pas interférer dans son ouverture.



À noter déjà l'ouverture d'un **accueil de loisirs sur l'été 2021** (avec des séjours programmés sur juillet pour toutes les tranches d'âges (3/5 ans - 6/8 ans - 9/12 ans)) : **du mercredi 7 au vendredi 23 juillet** (2 semaines et demie) et **du lundi 16 août au mercredi 1^{er} septembre** (2 semaines et demie).